

L'homosexualité masculine et les discours sur le sexe en contexte montréalais de la fin du XIX^e siècle à la Révolution tranquille

Pierre Hurteau*

La croyance populaire ainsi qu'une certaine théologie accordent souvent au discours religieux sur l'homosexualité une permanence doctrinale qu'il n'a pas. Les mythes populaires ont longtemps attribué la stigmatisation sociale de l'homosexualité au récit de Sodome. La critique historique du rapport entre religion et homosexualité permet cependant de mettre en évidence le caractère construit de ce discours et ses rapports avec le juridique et le médical. Le présent article veut établir de quelle manière ces discours ont pu s'élaborer au Québec, et particulièrement dans la région montréalaise, entre la fin du XIX^e siècle et la Révolution tranquille. L'approche historique suggère une nouvelle herméneutique qui met en lumière les véritables impulsions qui sous-tendent le discours religieux sur l'homosexualité.

Popular belief and certain types of theology often ascribe a continuity of doctrine to the religious discourse on homosexuality which, in fact, this discourse does not have. Popular myths have long attributed the social stigma of homosexuality to the story of Sodom. Historical criticism of the relationship between religion and homosexuality will bring to the fore the social construction of the religious discourse and its historical connections with the secular discourses of law and medicine. The following article will try to demonstrate how these discourses developed in Quebec, and particularly in the Montreal region, from the end of the nineteenth century to the Quiet Revolution. The historical approach taken here puts forward a new interpretation that brings to light the real motivations that underlie the religious discourse on homosexuality.

Cet article examine la manière dont se sont structurées les normes religieuses en ce qui concerne l'homosexualité masculine et leur contribution sur le plan des stéréotypes sexuels et homosexuels. Le discours religieux y est mis en perspective par un recours aux discours juridique¹ et médical, et la morale religieuse analysée selon trois axes principaux : la famille et les rôles sexuels dichotomiques, l'éducation à la pureté et, finalement, la théologie morale. Cette division permet de couvrir non seulement les énoncés plus strictement normatifs de la théologie, mais aussi la praxis pastorale en matière

* Pierre Hurteau détient un doctorat en sciences religieuses de l'Université Concordia.

1. L'analyse de l'aspect juridique est conduite à partir des textes législatifs et de la pratique judiciaire.

sexuelle; c'est d'ailleurs souvent à cette dernière étape que s'enracinent les stéréotypes.

La période étudiée s'étale de 1890 jusqu'à la fin des années 1950. La société québécoise subit d'importantes transformations durant cette période et on ne saurait y voir une parfaite homogénéité du début à la fin. Les deux grandes guerres, particulièrement la deuxième, changent de manière durable les institutions sociales et les mentalités. L'industrialisation et l'urbanisation bouleversent la vie domestique et les rapports traditionnels entre les sexes de même que la fécondité et la vie érotique des gens. Plusieurs de ces changements, comme on le verra plus loin, font craindre pour la famille, l'institution qui assure la régulation de la fécondité, de la vie sexuelle et de la domesticité. C'est pourquoi la période est traversée par des discours normatifs élaborés pour défendre la vie familiale traditionnelle contre tout ce qui la menace. L'Église et l'État font parfois front commun pour subordonner la vie érotique au mariage et condamner ou punir la sexualité extra-conjugale. Ils font également des efforts sans précédent pour valoriser la vie domestique basée sur des rôles sexuels dichotomiques. Le discours médical intensifie cette offensive en donnant un vernis scientifique et une apparence d'objectivité aux dangers des plaisirs vénériens, au nécessaire maintien de l'hygiène publique et à la division sexuelle. Les jugements émis seront toujours sévères à l'égard de ce qui est ambigu ou déviant.

Il est nécessaire de préciser que la présente étude se limite à Montréal et à sa zone immédiate d'influence. On ne saurait donc faire de généralisation portant sur l'ensemble du Québec, même si des solidarités familiales de type traditionnel survivront en milieu urbain jusqu'à la Révolution tranquille².

Le rempart de la famille

La famille canadienne et québécoise subit d'importantes pressions liées à l'industrialisation et à l'urbanisation dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Parfois, des difficultés d'ordre économique la menacent et conduisent certains époux à désertir le foyer et à abandonner de trop lourdes responsabilités. Selon James G. Snell, la désertion du foyer est alors la seule forme de divorce que peut se permettre l'homme non fortuné, et il s'agirait d'une pratique assez répandue³. Montréal vit, surtout à partir de 1870, la transition d'une ville marchande à une ville industrielle, et l'implantation du capitalisme industriel crée des pressions sur la famille nucléaire et le tissu social urbain. Selon Bettina Bradbury, le chômage cyclique, les très faibles salaires de même qu'un pourcentage assez élevé d'enfants et de femmes (42 p. 100) caractérisent le

2. Andrée Fortin, *Histoires de familles et de réseaux : la sociabilité au Québec d'hier à demain*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1987, chap. 2.

3. J.G. Snell, « The White Life for Two: The Defence of Marriage and Sexual Morality in Canada, 1890-1914 », *Histoire sociale — Social History*, Vol. XVI, n° 31, mai 1983, p. 113.

marché du travail à Montréal dans les années 1870⁴. Les conditions économiques sont telles qu'il est généralement impossible pour le père de supporter seul une famille dont la taille reste encore imposante⁵. Cette situation prévaudra au tournant du siècle et même jusque dans les années 1930⁶. Les conditions de logement minables et la survivance de solidarités traditionnelles conduisent souvent les familles à une très grande promiscuité. Plusieurs d'entre elles doivent partager le logement avec des étrangers ou des parents, et cette suroccupation de l'espace domestique se prolongera jusque dans les années 1920 ou parfois même 1940⁷.

Le travail des femmes et des enfants en dehors du foyer, les difficultés économiques, les mauvaises conditions de logement et la promiscuité qui créent dans les villes en voie d'industrialisation autant de situations de vie qui risquent de menacer les valeurs de la famille, traditionnellement de type agricole⁸. La ville est rapidement perçue par l'Église et les réformateurs sociaux comme un lieu qui met en péril les valeurs humaines et morales de toute sa population; il faut donc agir rapidement, particulièrement auprès de la population ouvrière. Un ardent défenseur de la réforme urbaine, Herbert Brown Ames écrit en 1897 que les citoyens de Montréal se préoccupent de l'hygiène publique et de la moralité et cherchent à apporter les réformes nécessaires⁹. Un plan d'urbanisation avec des espaces verts, l'amélioration des conditions sanitaires et la construction de logements décents, comme le propose Ames, ne suffiront cependant pas à préserver les valeurs morales. Le

4. B. Bradbury, « L'économie familiale et le travail dans une ville en voie d'industrialisation : Montréal dans les années 1870 » dans Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont, *Maîtresses de maisons, maîtresses d'écoles*, Montréal, Boréal Express, 1983, pp. 287-318.

5. Un système d'économie de « salaire familial » prévaut au tournant du siècle et dans les premières décennies du XX^e siècle. Voir Denise Lemieux, « Enfants et familles du passé : une histoire entre mythes et réalités », *Familles d'aujourd'hui*, Québec, IQRC, 1990, pp. 60-62.

6. Terry Copp, *The Anatomy of Poverty: The Conditions of the Working Class in Montreal, 1897-1929*, Toronto, McClelland and Stewart, 1974, p. 44. Selon l'auteur, le marché du travail montréalais embauchait 20 % de femmes en 1896 et 25 % en 1921.

7. Selon un médecin, témoin devant la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail (CRRCT, Québec, 1889), deux ou trois familles partageaient un trois ou quatre pièces et il aurait même vu 18 personnes dans un cinq pièces (CRRCT, pp. 679 et 682, cité par B. Bradbury dans « L'économie familiale », p. 317). Cette situation ne s'est pas améliorée au lendemain de la Première Guerre, d'après les témoignages recueillis par T. Copp, *The Anatomy of Poverty*, pp. 70-71. En 1948, Wilfrid Girouard, s.j., parle encore des dangers de corruption mutuelle lorsque les parents couchent trois ou quatre garçons dans le même lit dans « Le problème de la chasteté chez les jeunes », *La formation religieuse*, Montréal, Congrès de l'enseignement secondaire, 1948, p. 114.

8. Il faut plutôt parler ici de risque perçu par les définisseurs de l'ordre social bourgeois et de l'ordre moral chrétien, puisqu'en fait, la famille s'adapte au nouveau contexte urbain industriel à partir de réseaux de solidarité traditionnels.

9. H.B. Ames, *The City Below the Hill*, Montréal, 1897, cité par T. Copp dans *The Anatomy of Poverty*, p. 15.

mariage et la famille ayant traditionnellement été des organes régulateurs de la vie en société, c'est eux qu'il faut préserver, pense-t-on, si l'on veut éviter le chaos durant cette difficile époque de transition.

L'État se porte alors à la défense du mariage sur le plan législatif, et cela, de deux manières : en s'opposant à toute tentative de législation du divorce et en resserrant les dispositions du *Code criminel* qui visent à résorber différentes manifestations sexuelles extra-conjugales¹⁰. En punissant sévèrement toute conduite sexuelle en dehors du mariage, on souhaite que la vie familiale soit en quelque sorte protégée. L'adoption du *Code criminel* canadien en 1892 manifeste clairement la volonté de limiter de façon particulière la libido masculine à l'intérieur du mariage et de sévir contre les inconduites comme : la séduction d'une fille mineure de 16 ans (C.C.C. 181); la séduction d'une fille de moins de 21 ans sous promesse de mariage pour avoir un commerce charnel avec elle alors qu'elle était chaste jusque-là (C.C.C. 182); la séduction d'une pupille servante ou employée de fabrique, d'atelier ou de moulin, chaste jusque-là et de moins de 21 ans (C.C.C. 183); la prostitution, l'incitation à la prostitution et la fréquentation de maisons de débauche (C.C.C. 185-187); les actes de grossière indécence entre individus de sexe masculin (C.C.C. 178); les actes contre la décence en public (C.C.C. 177); le matériel et les spectacles obscènes (C.C.C. 179 [a][b]); la vente et la publicité de contraceptifs et de substances abortives (C.C.C. 179 [c])¹¹.

La plupart de ces délits se trouvaient déjà dans les *Statuts* de 1869 ou les *Statuts du Canada révisés* de 1886¹². Certaines sections sont cependant carrément nouvelles, soit la grossière indécence et la séduction d'employées. Il ne fait aucun doute que le législateur considérait la présence de femmes sur le marché du travail comme un danger pour la moralité publique. La mixité était perçue comme une menace pour les institutions du mariage et de la famille.

Divers groupes de pression tentent d'influencer le législateur canadien et l'un d'eux est particulièrement actif. Il s'agit de la Society for the Protection of Women and Children de Montréal. Cette organisation est entièrement vouée à la protection de la famille. S'inspirant de réformistes sociaux (*social purity*) des États-Unis et du Royaume-Uni, elle représente l'effort de la bourgeoisie capitaliste anglo-protestante pour imposer à l'ensemble de la population

10. Voir J.G. Snell, « The White Life for Two », pp. 112 sq.

11. *Statuts du Canada* (ci-après S.C.), *Code criminel*, 55-56 Vict. (1892), chap. 29, pp. 82-85.

12. S.C., *Offenses contre la personne*, 32-33 Vict. (1869), c.20. S.C., *Acte relatif aux vagabonds*, 32-33 Vict. (1869), c.28. *Statuts du Canada révisés* (ci-après S.C.R.), *Acte concernant les crimes et délits contre les mœurs et la tranquillité publiques*, 49 Vict. (1886), c.157. S.C.R., *Crimes et délits contre la personne*, 49 Vict. (1886), c.162.

l'idéal victorien en matière sexuelle¹³. Elle est très active auprès du gouvernement lors de l'adoption du *Code criminel*. Entre 1889 et 1892, elle intervient dix-neuf fois auprès du ministère fédéral de la Justice pour amener le gouvernement à légiférer afin de protéger les jeunes filles et les enfants contre la séduction et la prostitution¹⁴. Les demandes de cette société s'inscrivent dans un plus vaste mouvement qui réclame de l'État la promotion d'une hygiène sociale afin de préserver la santé et la morale.

La médecine canadienne et québécoise participe à cet effort. Ainsi, le D^r Ezra Hurlburt Stafford exprime beaucoup de réticences au sujet de l'origine congénitale des « perversions sexuelles », dont l'homosexualité, et favorise une théorie de l'acquis associée à la dégénérescence de la civilisation présente¹⁵. Le D^r Peter H. Bryce, président du Canadian Purity Education Association, considère que l'État doit intervenir de plus en plus dans le domaine de la santé, physique et mentale parce que la santé a une grande importance éthique pour toute la nation¹⁶. La médecine se fait la défenderesse des valeurs morales traditionnelles, comme en fait foi ce témoignage du D^r D. Lecavalier devant la Société médicale de Montréal, le 12 novembre 1901 : « Assurément, pour combattre efficacement la syphilis, il n'y a pas que le mercure, l'iodure et l'internement des prostituées malades. La morale et la religion ont aussi à jouer un grand rôle préventif et protecteur¹⁷. »

Les mouvements de pureté sociale s'attaqueront de façon particulière au Québec, comme en Angleterre et aux États-Unis, à la prostitution qu'ils qualifieront de « mal social » (*social evil*). En 1894, le pasteur W.J. Hunter, un méthodiste de Montréal, considère que la masturbation et la fréquentation des prostituées concourent à la ruine de la famille et menacent la sécurité de

13. La morale sexuelle victorienne se fonde principalement sur la séparation nette entre sphère privée et sphère publique. Dans *Sex, Politics and Society. The Regulation of Sexuality since 1800*, Londres, Longman, 1981, Jeffrey Weeks la définit ainsi : « The decency and morality of the home confronted the danger and the pollution of the public sphere, the joys and the 'naturalness' of the home countered the 'corruption', the artificiality of the streets, badly lit, unhygienic, dangerous and immoral » (p. 81).

14. J.G. Snell, « The White Life for Two », pp. 117-118. Voir également, D.A. Watt, *Moral Legislation. A Statement for the Information of the Senate*, Montréal, 1890. Watt, président de cette société, y propose diverses mesures législatives pour la protection des mineurs en matière sexuelle.

15. E.H. Stafford, « Perversion », *The Canadian Journal of Medicine and Surgery*, III, 4, avril 1898, pp. 179-185.

16. P.H. Bryce, « Public Health in Its Ethical Relations », *The Canadian Journal of Medicine and Surgery*, XV, 5, mai 1904, pp. 309-317.

17. D. Lecavalier, « La syphilis à Montréal », *Montréal — Médical*, 1, 1901, p. 339. Ce médecin croit que la précocité des mariages pourrait constituer un remède à la prostitution et aux maladies vénériennes. Il reprend à son compte une idée qui avait déjà cours au sein de l'Église et cite même l'abbé Mathieu, recteur de l'Université Laval, en ces termes : « Il faudra... abréger la durée des études, et c'est là qu'est la grande réforme à opérer; il faudra alléger les programmes, décharger l'enseignement classique des excroissances qui l'étouffent... », p. 340.

l'État¹⁸. En 1918, les confessions catholique, juive et protestante de Montréal créent le Committee of Sixteen afin de livrer une lutte sans merci à la prostitution ou « vice commercialisé » à Montréal. Le rapport du comité décrit la situation comme l'une des pires au monde et lui attribue d'énormes conséquences sur la vie familiale et sur la santé physique et morale de la nation. Le ton est résolument alarmiste et vise à provoquer l'intervention des pouvoirs publics¹⁹. Pourtant les statistiques incluses dans ce rapport n'indiquent guère une augmentation impressionnante des « maisons de débauche » si on les compare aux chiffres des années 1850²⁰.

Le président de la Society for the Protection of Women and Children suggère au Sénat la criminalisation de la grossière indécence avec des mineurs des deux sexes et propose une peine maximale de cinq ans dans les cas où l'acte est commis avec des garçons ou des filles âgés de moins de 16 ans²¹. Les milieux catholiques québécois ne soutiennent guère ces revendications concernant la grossière indécence, ce qui peut sans doute s'expliquer par leur éloignement culturel des problèmes de l'Empire britannique. La loi criminelle de 1890 ne retiendra que la grossière indécence entre individus de sexe masculin, couvrant ainsi un plus grand éventail d'actes homosexuels entre hommes que l'ancienne loi criminelle sur la sodomie et l'attentat à la pudeur²². Elle punira les actes de grossière indécence d'une peine maximale de cinq ans sans se préoccuper de savoir si l'acte est commis entre majeurs ou mineurs. L'intervention en Chambre du ministre de la Justice, sir John Thompson, laisse peu de doute sur le caractère artificiel de la nouvelle disposition en contexte canadien :

The third section of the Bill contains a penalty for acts of gross immorality committed in reference to a male person. We have upon that subject very little law, and we have no remedy for offences which are now notorious in another country. I think that a clause of that kind, which is in the English Act, shall be adopted here. I propose...to enlarge the maximum term of imprisonment from two years. In this class of offences which, as I have said, have obtained some notoriety in the mother country, and which have made their appearance here in one or two places, the maximum penalty...is entirely inadequate²³.

De l'avis même du législateur, aucune situation grave et urgente ne semble être à l'origine d'une telle disposition; son objectif peut sembler

18. W.J. Hunter, *Manhood Wrecked and Rescued*, Toronto, 1894, p. 70.

19. Le comité s'alarme devant la présence d'enfants dans le *red light* et fait mention du cas d'un garçon de 11 ans traité pour syphilis depuis deux ans. Voir *Preliminary Report of an Unofficial Organization upon the Vice Conditions in Montreal*, octobre 1918, p. 31.

20. Le comité avance le chiffre de 200 à 300 maisons de débauche à Montréal pour 1918 (p. 31) alors que le rapport du chef de police de Montréal fixe à 100 le nombre de ces maisons en 1864. Entre ces deux moments, la population a plus que doublé. Il faut cependant ajouter que le nombre exact des prostituées est inconnu.

21. D.A. Watt, *Moral Legislation*, p. 10.

22. S.C., 53 Vict., c.37, s.5.

23. Canada, House of Commons, *Debates*, 53 Vict. (1890), 4th session, 6th Parliament, XXX, pp. 3161-3162.

préventif. Il s'agit, en fait, d'un véritable coup de barre législatif alors que le gouvernement cède aux pressions des croisades de pureté sociale anglo-protestantes. En lui-même, le geste législatif de 1890 se comprend difficilement, d'autant que plusieurs députés soulignent les dangers d'adopter un terme aussi imprécis que « grossière indécence »²⁴. Sans préciser davantage la nature de ce délit, le législateur laissait aux tribunaux le soin de déterminer la nature exacte des actes reprochés. Au demeurant, le contexte des discussions entourant l'adoption de cet article de loi se réfère visiblement à des pratiques homosexuelles²⁵.

L'étude des dossiers de la Cour des sessions de la paix pour le district judiciaire de Montréal démontre clairement que plusieurs pratiques homosexuelles, autres que la sodomie ou la tentative de sodomie, sont désormais traduites devant le tribunal sous l'accusation de grossière indécence. L'offensive législative est prise au sérieux, puisque dès 1891, neuf hommes sont poursuivis en vertu de la loi votée l'année précédente. Entre 1891 et 1907, 67 hommes sont accusés du même délit, pour une moyenne annuelle de 3,9 personnes. Si on compare ce chiffre avec les citations à procès pour sodomie ou tentative de sodomie entre 1872 et 1890, soit 0,15 par année, on saisit tout de suite l'impact de l'amendement à la loi criminelle de 1890²⁶. L'intention de frapper fort dès le départ est également manifeste dans la sévérité des sentences imposées par les juges en 1891. Durant cette année, sept des neuf accusés sont condamnés au fouet et six d'entre eux écotent de plus de deux ans d'emprisonnement. Le fouet est donné autant aux adultes consentants qu'à ceux qui ont été condamnés pour fellation ou masturbation avec des mineurs. Il en est ainsi de deux hommes arrêtés en pleine activité dans une chambre de la rue des Communes, donc en privé²⁷. Par la suite, les sentences seront souvent beaucoup plus légères; il n'est pas rare qu'elles soient de moins d'un an. Les juges ont fréquemment recours à l'amende simple (en 1906, sur quinze condamnations, dix se résument à une amende de 50 \$).

La pratique en matière de sentence ne semble pas très établie et peut varier de six mois à cinq ans, ce qui pourrait laisser entendre que la personnalité et les idées morales des juges y sont pour quelque chose. Pour une même année, soit 1897, Joseph Clément est condamné à six mois de prison pour avoir commis un acte de grossière indécence avec un adolescent de 14 ans, à son appartement, de quatre à cinq fois par semaine durant trois

24. *Ibid.*, p. 3171. Voir les interventions de MM. Mitchell et Charlton.

25. C'est également l'opinion du Rapport Badgley, *Report of the Committee on Sexual Offences against Children and Youths*, Ottawa, 1894, I, p. 323.

26. Ces chiffres proviennent de compilations faites à partir des plumitifs de ces années au Centre de pré-archivage du ministère de la Justice du Québec à Montréal (ci-après MJQ/CPA).

27. *La Reine c. John Pettigrew*, Sessions de la paix, Montréal (1891-11-10), MJQ/CPA, n° 129.

mois²⁸. L'adolescent se faisait payer. De son côté, Victor Brunette, un barbier de Montréal, a été condamné à cinq ans de pénitencier pour s'être livré à des attouchements sur un adolescent de 11 ans²⁹. Il est difficile d'avancer un chiffre précis quant au pourcentage de délits contre des mineurs. Entre 1891 et 1907, l'étude des archives criminelles suggère le chiffre de 50 p. 100. Ce chiffre semble assez important et annonce vraisemblablement un revirement de la tolérance sociale, particulièrement familiale, vis-à-vis la sexualité des adolescents. La nouvelle législation, allant de pair avec la médecine des perversions, a certainement pu susciter une plus grande vigilance de la part des parents au sujet des pratiques homosexuelles qui pouvaient exister entre garçons et membres de la parenté ou du voisinage, et donner lieu à des plaintes devant les tribunaux. De plus, le peu de lieux de rencontre pour homosexuels a également pu faire en sorte que plusieurs d'entre eux se rabattaient sur des mineurs, ce qui expliquerait un taux aussi élevé.

Comme le discours judiciaire, le discours religieux pratique la surenchère et montre l'anxiété provoquée par les pressions que le capital industriel exerce sur la famille et le mariage. Dans une lettre pastorale de 1921, l'Évêque rappelle que Montréal s'est édifiée sur des valeurs familiales traditionnelles telles que la fécondité, la pureté, l'économie et le travail alors que triomphent des mœurs douteuses rappelant l'antiquité gréco-romaine³⁰. L'auteur se réjouit de l'effort de laïcs enrôlés dans les Ligues du Sacré-Cœur et les Ligues de bonnes mœurs paroissiales vouées à la lutte contre l'immoralité dans leurs quartiers³¹. Certains mouvements de pureté sociale comme les Women's Christian Temperance Unions, la Y.W.C.A., le Moral and Social Reform Council of Canada, auxquels s'est ajouté le Concile plénier de l'Église catholique, vont même jusqu'à suggérer, sans succès toutefois, l'adoption de mesures législatives pour faire déclarer criminels le

28. *La Reine c. Joseph Clément*, Sessions de la paix, Montréal (1897-05-28), MJQ/CPA, n° 65.

29. *La Reine c. Victor Brunette*, Sessions de la paix, Montréal (1897-11-16), MJQ/CPA, n° 161.

30. Lettre pastorale de M^{gr} l'Archevêque de Montréal sur les maux de l'heure présente, *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal* (ci-après MEM), Montréal, 1869-, XVI, pp. 360, 365.

31. *Ibid.*, p. 368 : « [...] quelques hommes, quatre ou cinq par paroisse, mais actifs, déterminés. Ceux-là peuvent d'ailleurs compter sur l'aide des groupements nombreux dont ils font partie : Société Saint-Vincent-de Paul, Ligue du Sacré-Cœur, Tiers-Ordre et autres. Ces hommes s'intéressent personnellement à la moralité de leur quartier. Ils se rendent d'abord compte de son état; ils y voient s'il y existe des foyers de désordre et de quelle manière les autorités s'en occupent. De telles ligues existent dans plusieurs villes. Elles y sont nécessaires. L'action des citoyens doit venir en aide aux autorités, suppléer même, s'il le faut, leur inertie. Ce qui caractérise la Ligue des bonnes mœurs de Montréal, c'est son caractère nettement catholique. Recrutée parmi les membres de nos groupements paroissiaux, elle est dirigée par un comité d'hommes dévoués, sûrs, habitués des retraites fermées. Elle agit avec prudence et énergie, d'après des directives ecclésiastiques. »

concubinage et l'adultère³². En plus des pressions de ces divers groupes ou Églises sur la législature, il y a mobilisation de la conscience populaire pour défendre les valeurs familiales fondées sur un mariage monogame stable et pour promouvoir la nouvelle image d'une société saine et exempte de « vice »³³.

Les travaux d'Andrée Lévesque ont fait allusion aux effets de décontraction des deux guerres mondiales sur les mœurs sexuelles des Québécois et Québécoises³⁴. L'Église catholique croit fermement que les traditions familiales sauveront de la tourmente cette période de turbulence :

Et quelles sont nos convictions religieuses dans le sanctuaire de la vie domestique ? Hélas ! ici encore que de ruines accumulées en ces dernières années. La famille est la cellule fondamentale du corps social. Elle est le rempart qui se dresse contre le débordement des mœurs. Sa dislocation amène nécessairement la chute des empires, des nations et des civilisations. [...] Un luxe désordonné a introduit un déséquilibre inquiétant dans tous les budgets; une conception égoïste de l'amour l'a transformé en un sensualisme abject; la glorification de la beauté charnelle menace la fidélité de l'amour conjugal et la stabilité du foyer...³⁵

Au lendemain de la guerre, les évêques québécois mobilisent leurs troupes contre l'immoralité publique et, par le biais des mouvements de l'Action Catholique, organisent la Croisade de la Pureté pour lutter contre la littérature obscène et le port des « shorts » ou maillots de bain trop audacieux et des vêtements qui laissent trop deviner les formes, masculines ou

32. J.G. Snell, « The White Life for Two », p. 119. En 1931, Léo Pelland regrette toujours cette carence législative dans son cours intitulé « L'État et la morale publique », *Semaine sociale du Canada*, X^e session, Montréal, 1931, p. 223 : « Le Non licet de Jean le Précurseur trouverait dans notre législation un écho plus fidèle, si l'adultère était, comme tel, l'objet des sanctions directes de la loi criminelle. Il est possible que le crime d'adultère soit difficile à réprimer dans tous les cas. Mais, quand cet adultère s'ajoute au délit d'abandon de famille ou de refus de pourvoir, on ne comprend pas que le législateur se soit abstenu d'en faire l'objet de peines particulières. »

33. Le Committee of Sixteen offre un bel exemple de l'importance accordée à l'opinion publique dans la lutte contre le vice et l'immoralité : « In spite of the fact that this Report was not made public, many inklings of the situation which it revealed were reaching the citizens of Montreal. During the past year, the press reports of famous Court cases and of investigations of police corruption indicated that much more could be disclosed. Public opinion was gradually arousing itself, realizing that patriotic motives alone compelled a cleaning up of vice conditions to make Montreal safe for our returning soldiers » (p. 19).

34. A. Lévesque, *La norme et les déviantes*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1989, p. 61.

35. Allocution prononcée en l'Église Saint-Jacques devant les fonctionnaires municipaux, 1^{er} mai 1954, MEM, XXV, pp. 2146-2147. La même opinion était présentée plusieurs années auparavant par A. Chaussegros, s.j., « La famille sainte et nombreuse », *Messenger Canadien du Sacré-Cœur* (ci-après M.C.S.C.), XXVI, 3, mars 1917, p. 62.

féminines³⁶. Au début des années 1950, l'Évêque de Montréal multiplie ses interventions auprès des autorités municipales et divers groupes de pression afin de réprimer une culture du corps qui met les foyers en péril. Tout y passe, « littérature obscène, glorification de l'amour bestial et contre nature³⁷ », « enterrements de vie de garçon devenus des orgies qui feraient rougir les cannibales de la Terre de Feu et attentats à la vertu devenus des faits divers dans les quotidiens³⁸ ». La revue jésuite *Relations* dénonce l'immoralisme païen du Rapport Kinsey qui secouait beaucoup de préjugés et de certitudes au sujet du modèle hétérosexiste. Celui-ci contenait d'étonnantes révélations sur la fréquence et l'étendue des pratiques homosexuelles dans la société américaine³⁹. Il fallait donc protéger la famille québécoise contre cette philosophie hédoniste et interdire la diffusion du Rapport Kinsey au Québec⁴⁰. L'Évêque dénonce une certaine salle de cinéma (il s'agit sans aucun doute du Midway de la rue Saint-Laurent), qui serait une nouvelle Sodome :

Je voudrais signaler les dangers des lieux de cinéma; l'obscurité d'une salle qui favorise les gestes licencieux : un certain théâtre n'a-t-il pas la réputation, méritée d'ailleurs, d'être une école d'homosexualité ? C'est la promenade qui suit le spectacle, alors que la nuit devient la complice d'agissements délictueux⁴¹.

Il semblerait que ce cri d'alarme ait été entendu par les autorités civiles, puisqu'en mai 1955, la police procède à une vingtaine d'arrestations pour grossière indécence ou action indécente au Midway⁴².

En fait, le discours religieux sur la famille et l'institution du mariage, son enflure et son ton alarmiste ne font que refléter les angoisses de la société devant les transformations que subit la famille dans le contexte de l'industrialisation et de l'urbanisation. Avec l'exode rural et la séparation de

36. Lettre pastorale des Évêques et Archevêques de la Province Québec, 5 mai 1946, MEM, XX, pp. 210-211. Les évêques justifient la nécessité d'une telle croisade de la façon suivante : « La moralité publique et privée est un trésor dont la violation entraîne la perte des âmes, la désintégration de la famille et la décadence de la société civile. [...] La séparation des familles que la guerre a provoquée, la prospérité matérielle..., la soif de liberté... se sont unies aux tendances de l'homme charnel pour accroître en nos milieux le naturalisme jouisseur. »

37. Sermon prononcé à l'Oratoire du Mont-Royal, 19 mars 1954, MEM, XXV, p. 2085.

38. Sermon prononcé en l'Église Notre-Dame devant le Barreau, 9 septembre 1954, MEM, XXV, p. 2314.

39. A.C. Kinsey, W.B. Pomeroy et C.E. Martin, *Sexual Behavior in the Human Male*, Philadelphie, W.B. Saunders Co., 1948.

40. Roland Blondeau, s.j., « Normal ou anormal », *Relations*, 97, janvier 1949, pp. 23-24. Marie-Joseph d'Anjou, s.j., « Conscience publique et moralité », *Relations*, 127, juillet 1951, pp. 175-178.

41. Allocution prononcée à l'Hôtel Queen's au cours d'un dîner-causerie du Club Richelieu-Montréal », 3 février 1955, MEM, XXVI, pp. 2728.

42. Voir P. Hurteau, « Homosexualité, religion et droit au Québec. Une approche historique », thèse de doctorat, Université Concordia, 1991, p. 162.

l'espace-travail de l'espace-famille, l'Église se méfie d'une nouvelle liberté des jeunes qui favoriserait en quelque sorte l'émergence d'une sous-culture homosexuelle⁴³.

Les rôles sexuels

En s'adjoignant la main-d'œuvre féminine, le capital industriel menace l'espace domestique et les rôles sexuels traditionnels. Le travail des femmes devient une source d'inquiétude. La stratégie de défense de la famille inclut donc le renforcement des rôles sexuels et le discours religieux y contribue largement. Même du côté anglo-protestant, le suffragisme s'accompagne d'une valorisation du rôle maternel et n'est pas nécessairement synonyme de libéralisme en matière de sexualité⁴⁴. L'État et la médecine proclament bien haut l'importance de la mère pour la santé physique et morale de la nation⁴⁵. Afin de promouvoir les valeurs familiales traditionnelles, l'Église catholique, par le biais du mouvement de L'Apostolat par la Prière en 1882, demande que tous les pères consacrent fidèlement leur famille au Sacré-Cœur⁴⁶. À cette consécration du foyer s'ajoute la dévotion à la Sainte Famille, modèle des rôles que les époux chrétiens doivent imiter. Le bon père de famille, tout comme saint Joseph, a la lourde responsabilité de pourvoir sans relâche aux besoins matériels de la famille et d'y exercer l'autorité. La mère, tout comme Marie, a charge du foyer, elle est source de douceur et d'affection au sein de la famille et veille au maintien des valeurs morales et religieuses⁴⁷. Les Ligues du Sacré-Cœur consolident l'identité masculine, menacée dans les villes par le chômage, le désœuvrement et l'alcoolisme⁴⁸.

43. Voir G. Baum, « The Homosexual Condition and Political Responsibility » dans R. Nugent, éd., *A Challenge to Love. Gay and Lesbian Catholics in the Church*, New York, Crossroad, 1987, p. 44. L'auteur pense que l'affirmation homosexuelle fut accélérée dans les pays de culture protestante où la culture est davantage pluraliste et de type individualiste. En fait, les interventions de l'épiscopat montréalais dans les années 1950 sont dirigées contre la montée du matérialisme et de l'individualisme dans la vie privée.

44. Voir Carol Bacchi, « Race Regeneration and Social Purity. A Study of the Social Attitudes of Canada's English-Speaking Suffragists », *Histoire sociale — Social History*, Vol. XI, n° 22, novembre 1978, pp. 460-474.

45. P.H. Bryce, « Public Health », p. 311. Sur le rôle de la médecine québécoise face à la maternité, voir A. Lévesque, *La norme et les déviantes*, pp. 34 sq.

46. Louis Boncompain, s.j., « L'Album des familles consacrées au Cœur de Jésus », M.C.S.C., XXVIII, 12, décembre 1919, p. 379. Philippe Bélanger, s.j., « Consécration des familles au Sacré-Cœur », M.C.S.C., XLVII, 10, octobre 1938, p. 552.

47. Anonyme, « La dévotion à la Sainte Famille », M.C.S.C., XXVIII, 1, janvier 1919, pp. 3-7. L'épiscopat québécois insiste périodiquement sur ce modèle de la Sainte Famille.

48. L. Boncompain s.j., « La ligue et les œuvres d'hommes », M.C.S.C., XIX, 10, octobre 1910, pp. 469-475; « L'apostolat des hommes », M.C.S.C., XXXI, 2, février 1922, p. 52.

C'est peut-être dans ce contexte qu'il faudrait situer le mythe populaire d'un matriarcat québécois⁴⁹. L'image masculine québécoise en milieu urbain est marquée par le fait que les hommes ne contrôlent pas l'espace public québécois, principalement à l'échelle économique où les Anglo-Protestants dominent. Dévalués sur le plan social, les hommes avaient peut-être de la peine à projeter une image adéquate de l'autorité paternelle au sein du foyer où la mère était de plus en plus confirmée dans son rôle d'éducatrice. Cette perception masculine ne remet pas en cause, à vrai dire, la rigidité des rôles sexuels, puisque l'autorité maternelle ne franchit presque jamais le seuil du foyer.

Cette division des rôles façonne la personnalité masculine et féminine : rationalité d'un côté et affectivité de l'autre, comme le suggère si bien un message de Pie XII, repris par l'Évêque de Montréal⁵⁰. La première école d'enseignement ménager apparaît à Montréal en 1906 : ces écoles serviront d'appareil idéologique à la reproduction sociale des valeurs traditionnelles de la famille et des rôles sexuels dichotomiques⁵¹.

La famille, grande victime de la guerre, devient le premier thème abordé par les Semaines Sociales du Canada, lancées par le jésuite Joseph-Papin Archambault en 1923. L'un des conférenciers, l'abbé Cyrille Gagnon, fort de l'autorité du Concile plénier de Québec et de M^{gr} Paquet, fustige le féminisme à la mode, une doctrine anti-sociale parce qu'elle porte atteinte à la maternité en éloignant la femme du foyer⁵². Le suffragisme, tout comme le travail féminin « contredit la nature authentique de la femme, sa physiologie, sa morale⁵³. » À n'en point douter, les rôles sexuels dichotomiques découlent du droit naturel, lequel suit les prescriptions du sexe physiologique. Ainsi, Gagnon n'hésite pas à puiser dans les théories thomistes du père Sertillanges pour qui les lois de la nature et la physiologie confèrent des rôles sexuels différents⁵⁴. Certaines qualités et certains comportements sont donc nécessairement et naturellement féminins ou masculins : la femme est intuitive, délicate et émotive, faite pour le travail de maison; l'homme solide,

49. Même si l'espace domestique demeure fortement centré sur la mère en milieu ouvrier, la femme est toujours sous la dépendance économique de l'homme et sous la tutelle juridique de ce dernier. Renée B. Dandurand parle d'un « système matrimonial » basé sur la complémentarité des rôles sexuels, mais où les normes qui le sanctionnent sont carrément patriarcales. « Le couple : les transformations de la conjugalité » dans D. Lemieux, *Familles d'aujourd'hui*, pp. 24-25. Pour ce qui est du matricentrisme, voir A. Fortin, *Histoires de familles*, pp. 37 et 46.

50. Discours prononcé par S.S. Pie XII à des pères de famille français sur la sainteté, les droits et les devoirs de la famille, le 18 septembre 1951, MEM, XXII, appendice IV.

51. Nicole Thivierge, « L'enseignement ménager, 1880-1970 » dans N. Fahmy-Eid et M. Dumont, *Maîtresses de maisons*, p. 119.

52. C. Gagnon, « La constitution de la famille », *Semaine Sociale du Canada, La famille*, Montréal, 1924, pp. 35-36.

53. *Ibid.*, p. 56.

54. Sertillanges, *Féminisme et christianisme*, pp. 89, 91, cité par C. Gagnon dans « La constitution de la famille », p. 34.

rationnel, fait pour le travail à l'extérieur du foyer. Cette théorie du droit naturel de la famille conçoit les rôles sexuels en fonction de droits et d'obligations qui précèdent et structurent l'organisation sociale. Archambault et Gagnon, tout comme d'autres théoriciens religieux de l'époque, demeurent incapables d'imaginer l'origine socio-culturelle des rôles sexuels. Pas de vision égalitariste des rôles, car « la femme n'est pas l'égal de l'homme dans la famille, puisque par la volonté de Dieu, l'homme est le chef et le roi⁵⁵. » Le recours au modèle normatif de la Sainte Famille fait de la division sexuelle des rôles l'expression de la volonté divine sur les attributs de chaque sexe et la voie naturelle à suivre par tout ménage⁵⁶.

On aura donc compris que l'Église s'opposera de diverses manières à tout ce qui peut constituer une transgression des rôles sexuels, particulièrement à tout mouvement qui cherche à remettre en cause la structure patriarcale de l'autorité parentale et le maintien de la femme dans la sphère privée : travail des femmes à l'extérieur du foyer, droit de vote des femmes, droit des femmes sur leur sexualité⁵⁷.

Il va sans dire que le travail des femmes menace grandement ce modèle familial patriarcal. Lucie Girard a étudié l'offensive des Jésuites et de leur revue *Relations* contre les femmes mariées au travail⁵⁸. Elle fait état du portrait-charge de la mère dénaturée qui travaille hors du foyer et qui « se promène en salopettes défraîchies, traîne une boîte à lunch, fume cigarettes sur cigarettes, oublie ses petits entassés dans une pièce...⁵⁹ » Girard pense que l'insistance à condamner le travail féminin réside précisément dans la transgression des rôles sexuels traditionnels, d'autant plus que les Jésuites étaient fort bien renseignés sur les conditions salariales très pénibles faites aux ouvrières et ne pouvaient donc prendre vraiment au sérieux l'argument du travail des femmes comme simple gagne-luxe⁶⁰. Le père Georges Panneton, dans un tract publié en 1932, parle du « garçonisme » des femmes émancipées qui portent des vêtements masculins⁶¹.

Certaines études comparatives ont démontré qu'il existe une forte corrélation entre rôle sexuel féminin et homosexualité dans certaines sociétés

55. Dominique-A. Turcotte, *Pour restaurer le foyer*, Montréal, 1940, p. 76, cité par A. Lévesque dans *La norme et les déviantes*, p. 40.

56. Lise Horth, « Les fondements sociaux de la relation de couple dans la société québécoise contemporaine », mémoire de maîtrise en sociologie, UQAM, 1981, pp. 11-12.

57. L.-A. Paquet, « Le féminisme », *Le Canada français* I, 4, décembre 1918, p. 238, cité par A. Lévesque dans *La norme et les déviantes*, p. 40.

58. L. Girard, « Le discours des Jésuites sur les femmes, à la revue *Relations*, 1941-1979 », mémoire de maîtrise en histoire, UQAM, 1985.

59. *Ibid.*, p. 59. Voir aussi Jeanne Grisé-Allard, « Vides creusés par la guerre », *Relations*, 37, février 1944, pp. 39-40.

60. L. Girard, « Le discours des Jésuites », p. 60.

61. G. Panneton, *Le garçonisme*, Québec, Secrétariat des œuvres de l'A.S.C., 1932).

où le clivage des rôles sexuels est très net⁶². Plus les rôles sexuels sont définis de façon stricte, plus la proportion d'homosexuels qui adoptent un comportement efféminé stéréotypé est élevée. L'étiquetage social définit en quelque sorte un rôle homosexuel. Même s'il est pratiquement impossible de faire une analyse quantitative de ces mécanismes sociaux pour la période étudiée, certains indices portent à croire qu'ils ont eu une quelconque action dans la société québécoise. Le transgresseur homosexuel se voit souvent dépeint comme une « moitié d'homme », un « petit mâle » ou « petit monsieur », ou affublé d'épithètes qui mettent en doute ses qualités masculines⁶³. Les conclusions de Maurice Leznoff démontrent que les « homosexuels ouverts » dans les années 1950 s'approprient l'étiquette d'efféminés pour affirmer leur propre identité alors que tant d'autres cachent leur homosexualité⁶⁴. Ces « homosexuels du placard » se recrutent principalement chez les professionnels, les étudiants et les hommes d'affaires. Par opposition, les « homosexuels ouverts » se sont emparés de métiers où le statut social, associé à la reproduction du modèle de réussite familiale, n'a aucune importance. Parmi ces métiers, qui deviendront vite un stéréotype homosexuel, il y a ceux de décorateur, fleuriste, coiffeur pour dames, artiste... Tous ces métiers font appel aux vertus féminines d'intimité, de sensibilité, d'émotivité et de délicatesse que décrivait notamment l'abbé Gagnon.

L'éducation à la pureté

« Impureté égale, en premier lieu, dépense nerveuse⁶⁵. Cette boutade de l'abbé Jacquemet résume assez bien l'impulsion donnée par le modèle médical à l'éducation sexuelle des jeunes. Les éducateurs, membres du clergé et laïcs, intègrent à leurs propos les préoccupations de la médecine sur la vie sexuelle des enfants et des adolescents, particulièrement les conclusions du célèbre médecin genevois, le D^r Tissot, sur les conséquences néfastes de la masturbation sur la santé et la qualité morale des jeunes⁶⁶. Au dire de certains auteurs, le « vice honteux », ou masturbation, est devenu une véritable « plaie » dans les collèges et pensionnats⁶⁷. Si on se fie au témoignage du

62. Michael W. Ross, « Fminity, Masculinity and Sexual Orientation: Some Cross-Cultural Comparisons » dans *Homosexuality, Masculinity & Fminity*, New York, Harrington Park Press, 1985, pp. 27-36.

63. Ces expressions sont couramment utilisées par la presse écrite des années 1960. Voir P. Hurteau, « Homosexualité, religion et droit », p. 177.

64. M. Leznoff, « The Homosexual in Urban Society », thèse de maîtrise, McGill University, 1954.

65. G. Jacquemet, *Tu resteras chaste !*, Paris, Bloud et Guay, 1931, p. 46.

66. Sa *Dissertation sur les maladies produites par la masturbation* parut pour la première fois en 1760 et connut de nombreuses rééditions jusqu'au début du XX^e siècle.

67. Jean de Gaillat, *La vie du jeune homme*, Paris, Delhomme et Briguet, 1890, pp. 47-52. L'auteur cite le romancier Paul Bourget dans *Crime d'amour* : « C'était le collègue qui continuait à les lier... Et quel troupeau ! La plupart avaient le teint pâli, les yeux creusés, un appauvrissement énérvé de tout l'être qui disait de secrètes débauches. »

pasteur méthodiste de l'Église St. James de Montréal en 1894, le « vice solitaire » est la tare des collèges et pensionnats montréalais⁶⁸.

Le « vice honteux » n'est cependant pas toujours une pratique solitaire. Les éducateurs dénoncent les infâmes amours entre grands et petits dans les lycées et pensionnats, des « amours contre nature », disent-ils⁶⁹. Un lien de cause à effet est parfois établi entre la masturbation et l'homosexualité, tel que suggéré par le célèbre Krafft-Ebing dans son *Psychopathia sexualis*⁷⁰. Les jeunes sont souvent entraînés par des « mauvais compagnons » qui leur inculquent le goût pour les pratiques homoérotiques. Le sulpicien Jean Caron, qui dit avoir étudié les dossiers de la Cour juvénile de Montréal sur un période de quatre ans et avoir mené une enquête sérieuse auprès de jeunes, décrit plusieurs histoires de jeunes garçons « corrompus » par des adolescents de 15 à 17 ans⁷¹. Le *Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine* parle des « mauvais compagnons » et des « homosexuels » parmi les causes du désœuvrement et de la délinquance chez les jeunes⁷². À tout prendre, l'amitié elle-même devient carrément suspecte : « Les affections, dont la sensibilité et l'imagination forment la base, sont toujours dangereuses et souvent déplorables. Sensibles d'abord, elles glissent sur une pente qui dérive à la sensualité⁷³ ». L'éducateur laïc Roméo Meloche dénonce la sensualité et la tendresse qui sont souvent à l'origine de ces « fausses amitiés » : billets doux, poésie, « jolis petits noms »⁷⁴. Ces « sympathies anormales » naîtraient du besoin d'aimer et d'être aimé et seraient une « déviation de l'instinct sexuel ».

Les éducateurs, les pères et mères doivent alors exercer une vigilance à toute épreuve pour contrer ces « amitiés particulières », une « épidémie sodomitique » qui fera de certains à l'âge mûr « des hommes esclaves d'habitudes ignobles et contre nature⁷⁵ ». Les surveillants des écoles et les

68. W.J. Hunter, *Manhood Wrecked*, p. 108.

69. Voir également M^{re} Baunard, *Le collège chrétien*, Tome 1, Paris, 1902, pp. 492 sq.

70. Krafft-Ebing, p. 188, cité par Vern L. Bullough et Bonnie Bullough dans *Sin, Sickness, and Sanity*, New York, New American Library, 1977, p. 63 : « If an individual, spoiled in this manner, reaches an age of maturity, there is wanting in him that aesthetic, ideal, pure and free impulse which draws one toward the opposite sex. Thus the glow of sensual sensibility wanes, and the inclination toward the opposite sex becomes weakened. »

71. J. Caron, « Un problème angoissant », *Le Séminaire*, mars 1943, p. 15.

72. Frère Jacques, « Le gang-age », *Le Petit Courrier du Mont-Saint-Antoine*, 4^e année, n^o 2, mars-avril 1949, cité par Danielle Lacasse dans « Du délinquant à l'ouvrier qualifié : le Mont-Saint-Antoine, 1945-1964 », *Histoire sociale — Social History*, Vol. XXII, n^o 44, novembre 1989, p. 299. Cet article laisse clairement entrevoir que le mauvais compagnonnage n'est pas l'apanage exclusif des pensionnats ou collèges fréquentés par les mieux nantis.

73. Chanoine E. Caille, *La morale catholique et la pureté*, Paris, Bloud et Cie, 1912, p. 146. Voir également le père J. Berthier, *Le jeune homme comme il faut*, Paris, Maison de la Bonne Presse, 1896, pp. 189-190.

74. R. Meloche, *La vie... Quelle merveille !*, Montréal, Éditions de la Gerbe de blé, 1952, p. 173.

75. E. Caille, *La morale catholique*, pp. 147-149.

préfets de discipline des collèges doivent contrôler tous les endroits « stratégiques » : dortoirs, toilettes et douches, gymnases et lieux de récréation⁷⁶. Toute forme de rapprochement entre garçons inquiète, à plus forte raison le contact physique⁷⁷.

La dénonciation des « amitiés particulières » apparaît pour le moins curieuse dans une société où les attachements et les manifestations d'affection et de camaraderie entre hommes ont toujours été fortement encouragés. L'homosocialité fait souvent bon ménage avec la difficulté d'avoir des rapports égaux entre homme et femme, la femme étant considérée inférieure. Pourquoi alors se met-on à soupçonner les amitiés masculines trop intenses et à les taxer d'« amitiés particulières » ? Pourquoi seraient-elles devenues ambivalentes ? Alors que la théologie morale et les éducateurs chrétiens des siècles précédents restaient, à tout prendre, assez indulgents vis-à-vis les actes homogénitaux commis entre jeunes hommes, les éducateurs du tournant du siècle y voient progressivement plus qu'une simple passade ou un exutoire normal de la sexualité des jeunes célibataires nubiles. Il ne fait aucun doute que les éducateurs, chargés de protéger la pureté de la jeunesse, conçoivent d'ores et déjà ce vice à l'aide du modèle médical des perversions. Ils y reconnaissent une maladie contagieuse qui peut avoir des conséquences sur le développement sexuel normal⁷⁸. L'école ou le collège devient un foyer où l'on peut faire l'expérience de l'homosexualité, y prendre goût, ne plus être capable de s'en débarrasser et la propager dans la société toute entière.

« Amitiés particulières » et inversion des rôles sexuels sont de plus en plus associées. Le jésuite Hoornaert est explicite à ce sujet :

76. Amicus (pseudonyme), « La surveillance », *L'entraide*, Montréal, Immaculée-Conception, 6, 4, février 1924, pp. 98-99. G. Belcourt, s.j., « Le surveillant dans nos collèges », *L'enseignement secondaire au Canada* (ci-après ESC), XII, octobre 1932-1933, p. 476. Simon Perreault, c.s.v., « L'éducation physique : nécessité et bienfaits moraux », ESC, VII, octobre 1927-juin 1928, pp. 366-367. Joseph Gélinas, « Le surveillant en récréation », ESC, III, octobre 1919-juin 1921, p. 10. W. Girouard, s.j., *La formation religieuse*, pp. 149-150 : « La surpopulation actuelle de nos collèges a amené une promiscuité fort dangereuse pour des jeunes en plein développement sexuel. Quelques mauvaises dispositions de certains lieux peuvent constituer une réelle provocation à la curiosité malsaine de tout jeune : toilettes et douches métalliques modernes (et même pas métalliques et pas modernes) aux nombreux joints ouverts et aux larges ouvertures par le bas; salles de piano dans quelque coin difficile pour la surveillance... vestiaires encore éloignés de la surveillance où tout invite à la tentation violente les élèves peu scrupuleux de leur dignité morale; chambrette d'infirmerie..., dortoirs plus ou moins vastes où les lits sont tellement rapprochés qu'il suffit d'étendre facilement le bras pour se donner la poignée de main de 'bonne nuit et bons rêves'. »

77. S. Perreault, c.s.v., « L'éducation physique », p. 366.

78. Dr Charles Féré, *L'instinct sexuel*, Paris, 1899. Cet auteur distingue l'inversion sexuelle de la perversion sexuelle symptomatique. Contrairement à la première, la deuxième est acquise par phénomène de contagion, comme l'homosexualité dans un milieu monosocial (pp. 173-174.)

L'affection spéciale dont nous parlons ici, n'étant, en somme, que l'amour de la femme, qui se trompe d'adresse, suppose, chez celui qui en est l'objet, des charmes rappelant l'autre sexe et moins la beauté masculine que la beauté un peu « efféminée ». On s'éprendra du bel adolescent imberbe (imberbe, ou du moins soigneusement rasé : c'est requis !), à la faiblesse un peu lasse, évoquant l'idée d'une fleur, dont la tige gracile appelle un tuteur, tandis qu'on n'éprouvera aucun attrait pour ce grand rougeaud de voisin...⁷⁹

Les éducateurs conçoivent donc les « amitiés particulières » à travers le stéréotype du pervers, de l'inverti efféminé. Ces amitiés peuvent tantôt résulter d'une inversion sexuelle congénitale chez les « vrais » pervers ou d'habitudes acquises au moment de l'adolescence, alors que le garçon se trouve dans un état physiologique intersexuel⁸⁰. Le discours normatif des éducateurs chrétiens trahit ici une préoccupation qui dépasse largement la sauvegarde de la pureté de la jeunesse en vue du mariage; il stigmatise la transgression des rôles féminins et masculins. Toute amitié ambivalente doit être éliminée parce qu'elle risquerait de mettre en péril l'édifice social hétérosexiste et la domination mâle. Ce dernier point de vue devient manifeste lorsqu'on prend conscience de la plus grande tolérance sociale à l'égard des amitiés féminines. L'étude de Lilian Faderman sur les amitiés passionnées entre femmes, de la Renaissance au XX^e siècle, démontre que ces amitiés ne constituaient pas dans l'esprit des gens une menace sociale⁸¹.

Que font les éducateurs face au péril des « amitiés particulières » à part d'exercer une surveillance étroite ? Dans un premier temps, ils n'en parlent à peu près jamais de manière franche et directe aux jeunes. Jusque dans les années 1930, l'ignorance semble garantir la vertu des jeunes et, en matière d'éducation sexuelle, le silence est gage de réussite⁸². Le Pape Pie XI, dans son encyclique *Divini illius magistri* du 31 décembre 1929, condamnait explicitement l'initiation sexuelle qui comportait une information publique et scientifique⁸³. Il n'est donc pas surprenant de constater le silence des éducateurs sur un sujet aussi tabou que les relations homosexuelles⁸⁴.

79. G. Hoornaert, *Le combat de la pureté*, Paris, Desclée et Brouwer, 1931, p. 135.

80. L'expression intersexualité est du D^r Gregorio Marañon, *L'évolution de la sexualité et les états intersexuels*, traduit de l'espagnol par le D^r Sanjurjo D'arellano, Paris, 1931. L'auteur croit que l'homosexualité est conditionnée par un état de bisexualité de l'organisme (p. 130) et, à un moment de l'évolution pubertaire, les tendances homosexuelles auraient une base physiologique (hormonale) et anatomique (morphologie de type féminin de l'adolescent). Cette théorie de l'intersexualité se retrouve dans Centre d'études Laënnec, *Direction et problèmes sexuels de l'adolescent*, Paris, P. Lethielleux, 1946, p. 28.

81. L. Faderman, *Surpassing the Love of Men*, New York, Morrow, 1981.

82. Gaston Desjardins, « La pédagogie au service du sexe : un aspect du discours sur la sexualité au Québec (1930-1960) », mémoire de maîtrise en histoire, UQAM, 1985, pp. 19 et 44.

83. *Acta Apostolicae Sedis* (AAS), 22 (Vatican, 1930), pp. 49 sq. Condamnation reprise dans un Décret du Saint Office, le 21 mars 1931, AAS 23 (1931), pp. 118 sq.

84. G. Jacquemet, *L'éducation à la pureté*, Paris, Bloud et Guay, 1930, pp. 43-44.

Les parents ne sont pas encore prêts à assurer l'éducation sexuelle de leurs enfants, au dire des évêques québécois qui considèrent que ce rôle sied bien au clergé⁸⁵. Ce rôle est dévolu de façon particulière au directeur de conscience dans les collèges et aux confesseurs paroissiaux. Le directeur de conscience doit s'adonner à un véritable dépistage des conduites sexuelles de l'adolescent en le questionnant dans le détail, s'il le faut. Parfois, il doit même devancer le jeune homme dans sa recherche afin de le préserver des dangers de corruption qui peuvent exister dans le milieu collégial⁸⁶. Le directeur de conscience peut utiliser les connaissances de la médecine et de la psychiatrie pour mieux comprendre l'adolescent et dépister les « vrais invertis », qui ne seraient pas des homosexuels occasionnels, mais bien des « perversisseurs » capables d'entraîner les autres et de créer chez ceux-ci une habitude jugée quasi irrémédiable⁸⁷. On peut facilement s'imaginer tout le poids de la culpabilité ressentie par un adolescent que l'on conduit à examiner la moindre de ses pensées et à soupçonner d'anormalité tout désir homoérotique. Pour ajouter à cette culpabilité, faut-il se rappeler que la rencontre du directeur de conscience avait lieu la plupart du temps dans la chambre à coucher de ce dernier, un endroit peu commode pour discuter de ce genre de choses ? Ces aveux peuvent parfois donner lieu à toutes sortes d'épanchements si bien que certaines publications spécialisées mettent en garde les directeurs de conscience contre de telles éventualités⁸⁸.

La vie familiale et domestique s'est profondément modifiée avec le développement de la consommation et des loisirs, l'émergence d'un plus grand bien-être matériel et l'importante croissance des médias. À partir des années 1940, principalement, une nouvelle pédagogie sexuelle voit le jour. Elle n'est pas basée sur l'austère idéal de l'abstinence et du renoncement. Elle laisse au corps la face nouvelle qu'on cherche à lui faire dans le nouveau contexte social et économique en voie de naître⁸⁹. L'amour conjugal devient source d'épanouissement et d'autonomie dans la vie privée. Peu à peu, les laïcs perçoivent la responsabilité qui leur incombe de transmettre ces valeurs aux jeunes en les renseignant avec le plus d'exactitude possible sur les joies

85. « Lettre collective sur le prêtre et la croisade de pureté », 2 janvier 1947, MEM, XX, p. 318.

86. W. Girouard, *La formation religieuse*, p. 152.

87. Centre d'études Laënnec, *Direction et problèmes sexuels*, pp. 25-29.

88. *Ibid.*, p. 28 : « Dans les milieux d'œuvres, il y a lieu de veiller à ce que certains confrères, en vieillissant dans l'œuvre, ne laissent, sans toujours s'en rendre compte, dévier leurs tendances sexuelles sur les enfants qu'ils encadrent. Le garçon à la phase pré-pubérale est le plus souvent l'objet de ces affections tyranniques qui n'aboutissent que rarement, il est vrai, aux pratiques franchement homosexuelles, elles cessent brusquement au moment où le garçon quitte la morphologie fémininoïde du début de la puberté pour s'orienter vers une morphologie nettement masculine. » Depuis 1989, les tribunaux canadiens ont été saisis de plusieurs poursuites pour agression sexuelle ou grossière indécence impliquant des adolescents et des membres du clergé. Dans certains cas, les actes reprochés remontaient à une vingtaine d'années.

89. G. Desjardins, « La pédagogie au service du sexe », pp. 105 sq.

de l'amour conjugal et en les mettant en garde contre ceux qui mettent ce modèle en péril.

Il est fort possible que l'augmentation, durant les années 1930 et 1950, des poursuites criminelles pour grossière indécence avec des mineurs (moins de 21 ans) ait incité les parents à se montrer préventifs⁹⁰. Jean Caron parle de 200 hommes accusés de corruption de garçons entre janvier 1942 et janvier 1943⁹¹. Roméo Meloche demande aux parents, plus spécialement aux pères chargés de l'éducation des garçons, de mettre ces derniers en garde contre les « hommes aux petits gars », « élégants imposteurs » ou « apôtres des gentils ». Il donne l'exemple suivant :

Ce devoir a dû être bien compris par le père d'un messenger de télégrammes, âgé de 15 ans, que nous avons aperçu à jaser avec un individu qui nous paraissait louche. Nous avons demandé au jeune s'il connaissait cet homme. Il nous répondit : « Non ». Alors nous lui avons dit : « Tu fais toujours attention à qui tu parles ? Tu sais qu'il y a souvent des méchants dans ce bout-ci qui essayent d'entraîner les jeunes ? » Il répondit : « Je le sais : justement, cet homme voulait que j'aïlle à sa chambre : il m'a offert cinq piastres pour que j'y aïlle. Vous n'êtes pas le premier à m'avertir de cela. Mon père m'avertit souvent⁹². »

Monsieur Pierre Dussault, responsable du Service jociste des prisonniers, affirme que l'homosexualité est à la source d'une vie criminelle dans 60 p. 100 des cas, ce qui n'est guère rassurant pour les parents⁹³. Les manuels de bienséance utilisés dans les écoles, avec leur insistance sur les risques de parler aux étrangers, ont certainement contribué à faire de l'homosexuel, sans toutefois le nommer, un être méchant et dangereux dans la tête des jeunes⁹⁴. L'association entre homosexuel et « corrupteur de la jeunesse » était facile à faire, comme le notera plus tard le Front de libération homosexuelle de Montréal :

Quand nous sommes allés à l'école, le premier conseil que l'on nous a donné est de ne pas parler à des inconnus, de ne pas monter en voiture avec des inconnus et, peu à peu, dans notre petite tête, nous avons compris que ces inconnus étaient fatalement des homosexuels; on nous a, en fait, prévenus non pas contre les inconnus mais contre les homosexuels⁹⁵.

90. Les plunitifs de la Cour des sessions de la paix pour le district judiciaire de Montréal révèlent les données suivantes : en 1937, sur 20 accusations de grossière indécence, 10 concernent des mineurs; en 1946, 19 sur 39; et en 1948, 7 sur 15.

91. J. Caron, « Un problème angoissant », p. 11.

92. R. Meloche, *Parlons à nos enfants*, Montréal, Éditions de la Gerbe de blé, 1948, pp. 116-117.

93. J. Caron, « Un problème angoissant », p. 17.

94. On trouvera une illustration de ce thème dans le *Manuel de bienséances*, édité par un groupe de professeurs, Montréal, 1957, p. 61. Il s'agit d'un manuel destiné aux élèves des 6^e et 7^e années.

95. « Manifeste du Front de libération homosexuelle », *Mainmise*, 2, janvier 1971, p. 98.

Cette stigmatisation sociale de l'homosexuel, un être qui ne contrôle pas ses pulsions et s'en prend aux jeunes, atteindra son point culminant lorsque le *Code criminel* canadien assujettira en 1954 la grossière indécence à la notion de psychopathie sexuelle, passible de détention préventive indéfinie (C.C.C. 661). À Montréal, depuis 1946, l'Église catholique finance, par le biais de la Fédération des œuvres de charité, la Société d'orientation et de réhabilitation sociale (SORS), une agence catholique privée de travail social chargée de la rééducation morale de prisonniers en liberté conditionnelle ou en liberté surveillée⁹⁶. Plusieurs homosexuels sont référés à la SORS, comme l'indique le témoignage d'un de ses travailleurs sociaux, M. Emmanuel Grégoire, devant la Commission royale d'enquête sur les psychopathes sexuels (1954) :

We have several homosexuals. The Judges of the Police Court give us, during somewhat active periods of homosexuality, like the summer, during the nice season, the Judges of the Police Court ask us to make an appraisal of the delinquents who appear before the courts, they ask us for a report from the psychologist and ask us, if possible, for a report from the psychiatrist.

Q. At what stage does that occur?

A. At the time of the hearing.

Q. What happens after?

A. The sentence is remanded usually for one week after the hearing and the social worker reports his findings. We write to the Judge and, with these findings the Judge decides whether to sentence the delinquent or set him free under surveillance....

Q. That happens before the Montreal Police Court?

A. Yes, and before the Court of the Sessions of the Peace?

Q. For whoever is considered a homosexual?

A. Yes.

Q. Does it happen in other cases that your society is asked to act as agent?

A. No, we have not had cases that were more serious⁹⁷.

Il y a certainement lieu de s'interroger sur les motivations qui ont donné naissance à tous ces écrits et à ces contrôles de la pureté des jeunes. La crise des années 1930 a imposé de nouvelles conditions économiques à la nuptialité de sorte que l'entrée dans la vie conjugale se fait plus tardivement, du moins jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale⁹⁸. Traditionnellement, l'Église considère que le mariage précoce permet de discipliner les pulsions débordantes de la jeunesse, d'en limiter l'expression à la procréation. Face au chômage qui retarde l'âge au mariage, l'Église intensifie son contrôle sur les

96. Pour l'historique, voir : Archives de l'Association des agences de réhabilitation sociale (Montréal), Société d'orientation et de réhabilitation sociale, *Vingt-quatrième rapport annuel*, juin 1970.

97. Archives nationales du Canada (ANC), RG 33/131/Int.78, *Audiences privées*, Montréal, pp. 968-969.

98. R.B. Dandurand, « Le couple », pp. 27-28.

zones d'émancipation du plaisir en dehors du mariage en insistant sur la discipline corporelle et un volontarisme qui repousse toute forme de « mollesse » et forme de « vrais hommes », capables de se vouer entièrement à leur famille lorsqu'ils se marieront. Aussi, éliminer tout comportement ambivalent par rapport aux rôles sexuels fait corps avec la stratégie de protection de l'idéal domestique, proposé non seulement par les éducateurs chrétiens, mais également par les médecins.

Une plus grande liberté économique⁹⁹ et personnelle chez les jeunes hommes, de même que le contexte plus anonyme de la ville, a certainement favorisé des rencontres homoérotiques, comme le pense Gary Kinsman¹⁰⁰. Un article paru dans *La Presse* de 1886, titré *L'association nocturne*, laisse transparaître l'existence à Montréal d'une « sous-culture » d'homosexuels, stéréotypés à la Tardieu¹⁰¹ :

Grand concours d'amis hier soir en arrière du Palais de justice. Depuis le crépuscule jusqu'à minuit, on voyait glisser à travers les peupliers des êtres longs, efflanqués, aux jambes effilées, se dandinant avec des airs efféminés, toussant, s'appelant sur des tons doucereux. L'air frais, la beauté de la soirée, avaient attiré dans cet endroit privilégié un vingtaine de ces voyous, homme-femme, qui y tiennent leurs ignobles sabbats. Plusieurs fois, ces brutes, vêtues à la mode, ont été amenées devant nos cours de justice pour avoir donné aux passants le spectacle de leurs sales amusements. De légères sentences leur permettent de revenir aux plaisirs de leur race. Hier soir, Clovis Villeneuve, un *dude*, affilié de cette association nocturne, s'est approché d'un citoyen assis sur les degrés du Champs-de-Mars, a engagé la causerie d'une voie (*sic* !) mielleuse et s'est fait empoigner par le dit citoyen qui n'était nul autre que Lafontaine, constable de la patrouille du centre¹⁰².

Le langage utilisé dans cet article fait appel au stéréotype de l'efféminé et contraste nettement avec celui utilisé en 1869 par un autre journaliste montréalais qui décrit l'arrestation de deux individus sur le point de commettre un « crime inimaginable » au Champs-de-Mars¹⁰³.

Cette volonté du clergé de contrôler la pureté des jeunes peut également s'expliquer par d'autres facteurs. La direction spirituelle dans les collèges et

99. D. Lemieux, « Enfants et familles », p. 61. Même lorsque les jeunes remettent leurs salaires aux parents, les petits montants conservés à des fins personnelles ont certainement contribué à modifier les relations familiales.

100. G. Kinsman, *The Regulation of Desire, Sexuality in Canada*, Montréal, Black Rose Books, 1987, p. 39.

101. Ambroise Tardieu, *Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, Paris, 1857.

102. *La Presse* (Montréal), le mercredi 30 juin 1886, p. 4. Cet article a été reproduit par Cyrille Felteau, *Histoire de La Presse*, Montréal, *La Presse*, 1983, Vol. 1, p. 170.

103. *Evening Star*, Montréal, 17 juillet 1869. Dans ce même journal, on retrouve un langage similaire dans la description d'autres arrestations. On parle, en effet, de « crime abominable » (8 et 11 juin 1869), une expression consacrée dans la langue juridique depuis le statut d'Henri VIII en 1553 (25 *Henry VIII*, c.6) pour désigner les crimes sexuels « contre nature », appelés alors « *buggery* » (sodomie et bestialité). L'épithète « abominable » se retrouve dans la Loi criminelle canadienne de 1869, S.C. 32-33 Vict. (1869), c.20, s.63, « Offenses contre nature ».

pensionnats vise essentiellement à recruter des vocations sacerdotales et le « triomphe de l'adolescence » est une condition nécessaire, en même temps que le signe, d'une vocation au célibat¹⁰⁴. La pureté des mœurs des collégiens constitue un outil important de la reproduction de cette classe de célibataires. Quant à la suspicion de plus en plus marquée envers les « amitiés particulières » dans les écoles et pensionnats, il ne fait aucun doute qu'elle procède de l'appréhension croissante de la société envers l'homosexuel. Des milieux homosociaux, comme le collège, l'armée et la prison deviennent *de facto* suspects. Les religieux qui ont charge des pensionnats ont donc intérêt à surveiller les comportements des pensionnaires et à se méfier de toute manifestation affectueuse.

La théologie morale

Les moralistes dont il est question ici sont tous européens, puisque la théologie québécoise est encore très dépendante au début du XX^e siècle. Ces théologiens sont les grands noms de la théologie morale catholique et on est certes en droit de penser que leurs traités ont formé pendant longtemps les futurs confesseurs et conseillers spirituels québécois. Leurs œuvres se trouvaient sur les rayons des bibliothèques des facultés de théologie et les professeurs de théologie morale les utilisaient¹⁰⁵.

La théologie morale de la fin du XIX^e siècle et des premières décennies du XX^e siècle parle encore de l'homosexualité masculine comme d'un « vice contre nature ». Le critère à partir duquel un acte sexuel est considéré contre nature demeure son caractère intrinsèquement non procréateur¹⁰⁶. Les péchés contre nature sont ceux qui menacent l'institution du mariage¹⁰⁷. Généralement, les grands auteurs suivent la distinction thomiste entre sodomie parfaite et sodomie imparfaite : la première concerne uniquement les actes homogénéitaires, masculins ou féminins, la seconde, le coït anal hétérosexuel¹⁰⁸.

104. Voir à ce sujet, Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois, Le XX^e siècle, 1898-1940*, Tome I, Montréal, Boréal Express, 1984, pp. 132-133.

105. Le sulpicien Auguste Ferland, professeur au Grand Séminaire de Montréal, inclut dans sa bibliographie des auteurs comme Tanqueray, Prümmer et Merkelbach et d'autres plus anciens comme Salmanticenses, Billuart et Alphonse de Liguori. Voir son *Commentarius in Summam D. Thomae, De sacramentis in speciali, De novissimis*, Montréal, 1940.

106. D.M. Prümmer, *Manuale theologiae moralis secundum principia S. Thomae Aquinatis*, Tome II, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1923, p. 517.

107. J.E. Pruner, *Théologie morale*, Tome II, Paris, 1880, p. 47.

108. H. Noldin, *Summa theologiae moralis, De sexto praecepto et de usu matrimonii*, Oeniponte, Felix Rauch, 1923, p. 43 : « La sodomie consiste dans une relation sexuelle avec une personne de son sexe ou de sexe différent, mais dans le réceptacle impropre. [...] On doit donc distinguer deux espèces de sodomie : parfaite et au sens strict du terme, celle qui implique une relation sexuelle entre personnes de même sexe, donc un homme avec un homme ou une femme avec une femme; imparfaite ou ainsi nommée de façon impropre lorsqu'il s'agit d'une relation sexuelle entre personnes de sexe différent, mais dans le réceptacle impropre » (traduit du latin).

Comme pour les moralistes des siècles précédents, la sodomie homogénitale peut comprendre des pratiques sexuelles autres que la pénétration anale (relation inter fémorale, fellation, masturbation mutuelle), mais ces pratiques ne répondent à la définition de sodomie que si elles procèdent d'un attrait sexuel ou d'une préférence marquée pour un partenaire du même sexe¹⁰⁹.

Même si la morale issue du concile de Trente a habituellement reconnu que l'intention d'une des parties pouvait constituer une circonstance affectant la gravité de l'acte (*sodomia in affectu*), le désordre sodomite consistait principalement pour les moralistes, comme dans la mentalité populaire et chez les juristes, dans une relation anale homogénitale, contraire à la finalité biologique de l'acte sexuel. Or, on sent chez les moralistes du tournant du siècle de nouvelles préoccupations axées sur le sujet sexuel et reliées aux découvertes de la médecine des perversions. Un nouveau vocabulaire s'incorpore au discours moral. Lorsque Marc et Gestermann définissent la sodomie : « relation sexuelle avec le sexe illicite... », ils ajoutent « vice des amitiés particulières... pédérastie ou amour lesbien... uranistes... troisième sexe...¹¹⁰ » Ces mêmes auteurs parlent de l'homosexualité comme d'une perversion sexuelle résultant d'une constitution physiologique anormale¹¹¹. Après avoir défini la sodomie comme attrait sexuel pour le même sexe, Prümmer poursuit en disant que ce « crime horrible » progresse grandement dans les villes et précise qu'il s'agit du « crime de sodomie qu'on a coutume d'appeler sexualité contraire ou homosexualité¹¹² » (*crimen sodomiae quod solet vocari sexualitas contraria vel homosexualitas*). Il annote au mot *sodomia perfecta* : « Pédérastie... urning, petit jésus ». Prümmer semble tout à fait au courant des termes utilisés dans les milieux médicaux ou même policiers pour parler d'hommes préférant des partenaires sexuels masculins. Ainsi, l'expression « petit jésus » est utilisée pour désigner de jeunes prostitués par un ancien chef de police de Paris, François Carlier¹¹³. L'expression « *urning* » vient de Karl Ulrichs qui énonça à partir de 1868 sa théorie d'un sexe intermédiaire, âme de femme prisonnière d'un corps

109. D.M. Prümmer, *Manuale theologiae moralis*, p. 531. L'auteur y précise que les actes homogénitaux reprochés à titre de sodomie doivent procéder d'un désir sexuel (*ex affectu libidinoso*) pour la personne de son sexe, à défaut de quoi il faudrait simplement parler de masturbation. A. Lehmkühl, *Theologia moralis*, Pars. I, Lib.II, Friburgi-Brisgoviae, 1914, ne considère pas la masturbation mutuelle comme sodomie, sauf s'il y a attrait sexuel pour la personne (p. 588).

110. C. Marc et F.X. Gestermann, *Institutiones morales alphonsonianae*, Tome 1, Paris, Emmanuel Vitte, 1933, p. 534 (traduit du latin).

111. *Ibid.*, p. 512. Prümmer, *Manuale theologiae moralis* (p. 531), emploie l'expression *perversio sexualis* en citant Krafft-Ebing, *Psychopathia Sexualis*.

112. Prümmer, *Manuale theologiae moralis*, p. 531. L'expression *sexualitas contraria* semble une traduction latine du *konträre Sexualempfindung* du psychiatre berlinois Karl von Westphal, « Die konträre Sexualempfindung », *Archiven für Psychiatrie und Nervenkrankheiten*, II (1869), pp. 73-108.

113. F. Carlier, *La prostitution antiphysique*, 1^{re} éd. 1887, Paris, Le Sycomore, 1981, p. 92.

d'homme¹¹⁴. H. Noldin offre une définition de l'homosexualité qui englobe tous les actes homogénéitaires basés sur l'attraction homoérotique :

On parle de sexualité contraire lorsque l'appétit sexuel se porte sur une personne de son sexe (homosexualité). Le plaisir vénérien n'est donc pas causé par l'imagination, le regard ou le toucher d'une personne de sexe différent, mais de son sexe. Les fautes commises par les personnes qui souffrent de cette perversion sont les pollutions provoquées par le toucher et la sodomie¹¹⁵.

Cette alliance que la théologie et la médecine ont contractée pour régulariser la sexualité polymorphe est particulièrement visible dans l'apparition d'un nouveau genre littéraire, le traité de médecine pastorale. Ce phénomène, amorcé au XIX^e siècle par un religieux trappiste et docteur en médecine¹¹⁶, se développe singulièrement au début du XX^e siècle et constitue un signe éloquent d'un renversement du pouvoir de la religion sur le corps au profit du pouvoir médical¹¹⁷. Dès 1927, au Grand Séminaire de Montréal, le D^r J.-A. Beaudoin, directeur de l'École d'hygiène sociale appliquée de l'Université de Montréal, donne des cours d'anatomie et de physiologie aux séminaristes¹¹⁸. Giuseppe Antonelli, dans son ouvrage classique sur la médecine pastorale à l'usage des confesseurs¹¹⁹, ne fait plus appel à la *Génèse* ou au *Lévitique* ni aux Pères de l'Église ou à Thomas d'Aquin lorsqu'il traite de la sodomie. Il cite Ambroise Tardieu et Albert Moll¹²⁰ et ne met même plus le caractère « contre nature » de l'acte en rapport avec la génération, mais insiste sur la personnalité des sodomites qu'il appelle *uranistae*. Ces gens appartiennent, selon le jésuite H. Noldin, à une espèce dont les membres se reconnaissent entre eux et recherchent la compagnie de leurs semblables. Ils sont facilement identifiables à leurs caractéristiques efféminées : « Ce qui frappe d'abord l'œil, c'est qu'ils se conduisent comme des femmes; ils s'habillent comme elles, portent des bijoux, empruntent leur démarche et gestes; leur timbre de voix féminin...¹²¹ » Sous l'influence de la médecine des perversions s'est opéré un glissement du sens de l'expression « contre

114. K. Ulrichs, *Memnon: Die Geschlechtsnatur des mannliebenden Urnings*, Shleiz, 1868. Après sa mort fut publié *Forschungen über das Ratsel der mannlichen Liebe*, 12 vol., Leipzig, 1898.

115. H. Noldin, *Summa theologiae moralis*, p. 48 (traduit du latin).

116. J.-C. Debreyne, *Essai sur la théologie morale considérée dans ses rapports avec la physiologie et la médecine*, Bruxelles, 1842; *Le prêtre et le médecin devant la société*, Paris, 1848; *Moehialogie ou traité des péchés*, Bruxelles, 1853.

117. Le traité le plus célèbre est sans doute celui de Capellmann-Bergmann, *Pastoral Medizin*, Aachen, 1904.

118. M^{rs} Olivier Marault et al., *Grand Séminaire de Montréal, Album préparé à l'occasion du centenaire de 1840-1940*, Montréal, 1940, p. 166.

119. G. Antonelli, *Medicina pastoralis in usum confessoriorum, professorum theologiae moralis et curiarum ecclesiasticorum*, Vol. 1, Rome, F. Pustet, 1932.

120. A. Moll, *Perversions of the Sex Instinct*, Newark, 1933. L'édition originale allemande fut publiée en 1891.

121. H. Noldin, *Summa theologiae moralis*, p. 249 (traduit du latin). Cette description est clairement empruntée à Tardieu, et l'auteur y fait explicitement référence un peu plus loin.

nature ». Le référent principal ne se situe désormais plus dans la finalité de l'acte sexuel, laquelle exige des partenaires de sexe différent, mais dans l'inversion des rôles sexuels qui subvertit la nature.

Conclusion

À partir de la fin du XIX^e siècle, l'homosexualité, définie comme maladie des rôles sexuels, n'est plus tant un péché contre nature qu'un crime contre le mode d'organisation de la société. C'est la construction sociale de l'homosexualité comme transgression des rôles sexuels, développée d'abord par la médecine et la psychiatrie puis mise au service du judiciaire chargé du maintien de l'ordre public, qui caractérise cette époque¹²². Le type de préoccupations que ce discours séculier révèle tranche avec la version du discours religieux de l'homogénéité définie comme acte « contre nature » parce que non procréateur.

En fait, les transformations que subit la famille provoquent dans la société une anxiété qui explique le rapprochement qui émerge entre homosexualité et transgression des rôles sexuels. On aurait tort d'interpréter la stigmatisation sociale dans le seul sens d'interdits religieux invariablement répétés depuis le feu de Sodome. Toutefois, il ne fait aucun doute que la religion a exercé un rôle non négligeable dans la construction de l'homosexualité au Québec, comme dans d'autres sociétés. Ainsi, la première a pour objet la défense de la famille, rempart contre l'hédonisme, l'égoïsme et l'individualisme. Deuxièmement, les élites religieuses sanctionnent, voire sacralisent, la rigidité des rôles sexuels. Troisièmement, en avalisant la médecine des perversions, le discours éthico-religieux cultive le soupçon face aux « amitiés particulières » et marginalise ces « monstres » ou ces « malades » qui corrompent leur milieu.

En fait, la comparaison de l'évolution des normes religieuses et judiciaires relatives au sexe de même que le développement de la médecine des perversions permettent de préciser le degré de stigmatisation homosexuelle du discours religieux. Avec l'évolution de la société, le discours sur la sexualité polymorphe a changé de registre afin de « normaliser » les comportements sexuels susceptibles d'assurer la reproduction sociale du nouvel ordre « bourgeois ». Désormais, le discours judiciaire ne s'articule plus sur des concepts religio-philosophiques, tel l'ordre naturel issu de la création divine. Il trouve maintenant sa propre rationalité dans le maintien d'institutions sociales jugées saines : la famille et le mariage hétérosexuel

122. Le thème de la construction sociale de l'homosexualité à la fin du XIX^e siècle fut développé surtout par Michel Foucault dans le Tome I de son *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1976, et par Jeffrey Weeks (*Coming Out*, 1977; *Sex, Politics and Society*, 1981). Les « constructivistes » rejettent toutes les composantes involontaires et personnelles de l'identité homosexuelle alors qu'il est possible de retenir un modèle d'analyse qui rend compte de l'interaction entre facteurs sociaux et facteurs personnels. Voir à ce sujet Michel Dorais, *La sexualité plurielle*, Montréal, Éditions Prétexte, 1982.

modelé sur la rigidité de rôles sexuels dichotomiques. En défendant ces valeurs, l'Église catholique québécoise ne fait pas que sauvegarder la sexualité procréatrice ou promouvoir l'idéal de chasteté, elle cherche à protéger un ordre de civilisation patriarcal et « hétérosexiste ». Dans les débats actuels sur l'homosexualité au sein de diverses Églises canadiennes, on aurait tort d'ignorer ces dimensions socio-historiques et de laisser croire à la pérennité de leur enseignement sur l'homosexualité. La critique historique de l'homosexualité, au contraire, impose aux chercheurs prudence et scepticisme afin de démasquer les enjeux politiques liés à la sexualité au cours d'importantes mutations sociales dont le discours religieux ne saurait, à lui seul, détenir les clés d'interprétation.